Lancement de la consultation publique pour l'Aménagement d'une 3ème voie mobile sur la RT2 à Mahina du PK 8,8 au PK 11,2



MINISTERE
DES GRANDS TRAVAUX,
DE L'EQUIPEMENT,
en charge des transports
terrestres et maritimes
et de la décentralisation

### Périmètre du projet



#### Maîtrise d'ouvrage

Polynésie française

Ministère des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports terrestres et maritimes et de la décentralisation

#### Conduite d'opération

Direction de l'équipement, arrondissement Infrastructure

#### Maîtrise d'œuvre

Infra +

**Best Pacific** 

Speed

### **Objectifs**

- Intervenir sur un axe routier à forte congestion,
- Réduire les temps de trajet sur la commune de Mahina,
- Améliorer et sécuriser les conditions de déplacement des usagers,
- Limiter les impacts fonciers,
- Accompagner et prévoir le développement des futurs pôles de la commune de Mahina (Centre administratif, Fare Ora, Projet CRSD ...).

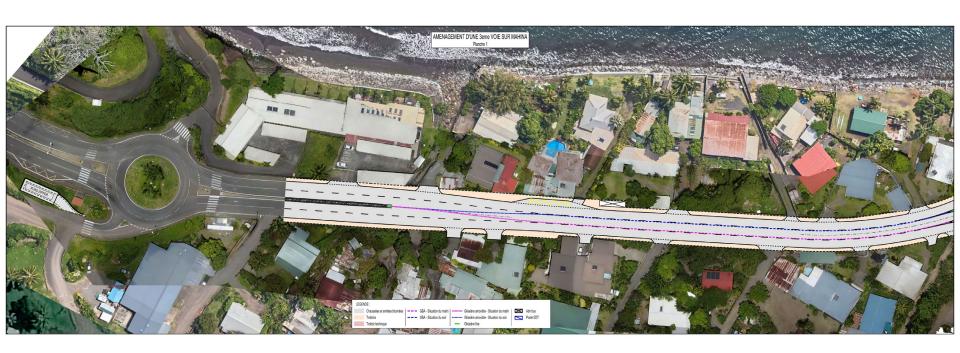
### Aménagements prévus

- Aménagement d'une 3ème voie de circulation entre le bas du col du Tahara'a et Super Mahina :
  - Gestion de la circulation similaire à celle mise en place à Arue entre Erima et le giratoire de l'ex-hôtel Radisson
- Aménagement/réaménagement de carrefours giratoires :
  - Changements de direction relocalisés et sécurisés, réduction des manœuvres à risques



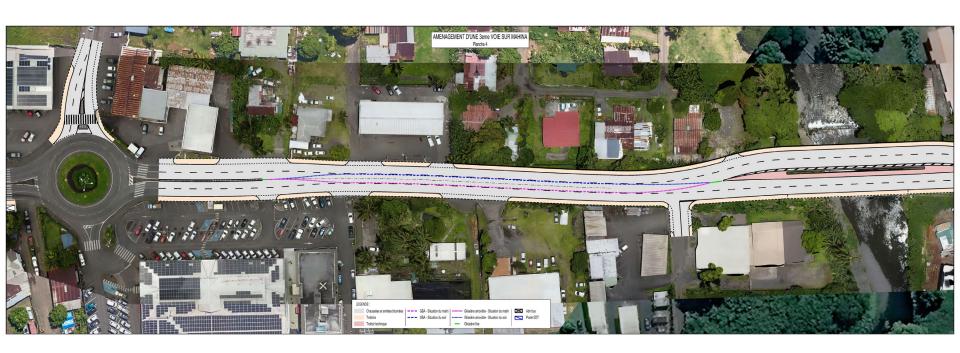
## Aménagements prévus

- Construction d'un nouveau pont pour la traversée de la rivière Tuauru,
- Aménagement des cheminements piétons :
  - Trottoirs PMR de part et d'autre de la chaussée
  - Des traversées piétonnes plus sécuritaires
- Aménagement d'arrêts de bus et d'abribus,
- Enfouissement des réseaux aériens (lignes électriques, lignes téléphoniques),
- Réfection du réseau d'eaux pluviales.



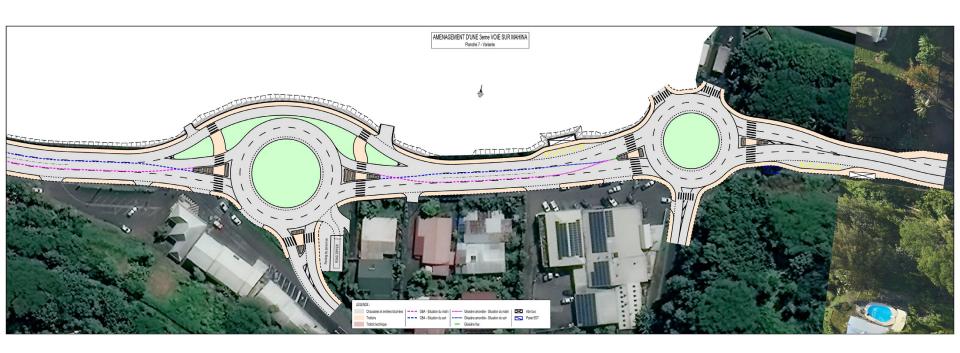






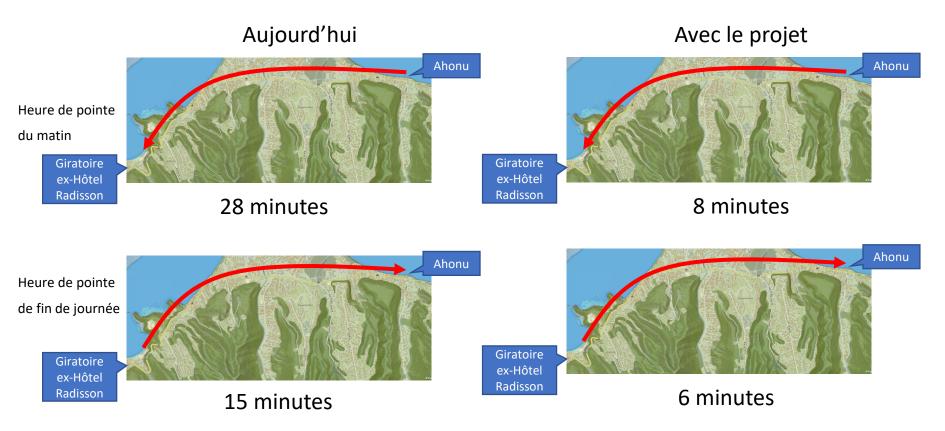






#### **Etude de trafic**

Gain de temps important pour les trajets en heures de pointe



### Impacts

L'emprise routière actuelle n'est pas suffisante pour le projet et devra donc être élargie:

- Les maisons ne seront pas impactées.
- > Il y aura des modifications pour les accès en limite de voirie :
  - Clôtures à reconstruire en retrait
  - Portails à déplacer et reposer en retrait pour permettre l'attente d'un véhicule
- Des acquisitions foncières seront nécessaires :
  - Sur des bandes de 1,5 m en moyenne pour la majeure partie des propriétaires
  - Certaines parcelles seront concernées par des aménagements plus spécifiques (giratoires, pont, stockage technique pour la machine de transfert, réseau d'eaux pluviales)
  - Les propriétaires concernés seront contactés individuellement.

### **Calendrier**

#### 4ème trimestre 2025

- Prise de contact avec les propriétaires impactés,
- L'étude d'impact environnementale du projet sera soumise à enquête publique.

#### 1er trimestre 2026

> Une seconde enquête publique sera menée et concernera l'utilité publique du projet.

#### 2<sup>nd</sup> semestre 2027

Démarrage prévisionnel des travaux.





MINISTERE
DES GRANDS TRAVAUX,
DE L'EQUIPEMENT,
en charge des transports
terrestres et maritimes
et de la décentralisation